



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_23068-DE

Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

Berger
Levrault

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23068 / DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal,

Vu la demande de démission soumise par madame Jocelyne RUBEILLON de son poste de 1ère adjointe et du conseil municipal.

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète de Saumur du 22 septembre 2023 acceptant la démission de Madame RUBEILLON Jocelyne de son mandat d'adjointe, reçu en mairie des Bois d'Anjou le 29 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense dans la Commune,

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une formation et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Philippe PEAN en tant que correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

DÉSIGNE Monsieur Philippe PEAN, 4^{ème} adjoint et maire délégué de la commune de Fontaine Guérin, en tant que correspondant défense de la commune.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON